



**Compte rendu de la séance
du conseil municipal du
02 novembre 2020 à 19h**

Date de convocation : 28 octobre 2020

Président : Fabienne Simian, Maire

Présents : Marc Aubert, Guillaume Bernard, Christian Bochaton, Marina Brezzo, Joël Chabanas, Sébastien Giliotti, Jacques Holz, Claire Poncet, Alain Ramousse, Fabienne Simian

Absente excusée : Marie-Christine Rey,

Secrétaire de séance : Marina Brezzo

***HOMMAGE AUX VICTIMES DES ATTENTATS,
le conseil municipal a observé 1 minute de silence***

Ouverture de séance.

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération - Aide sociale-Participation financière exceptionnelle ; facture d'électricité

Madame la Maire informe qu'un(e) administré(e) de la commune, a exprimé une demande d'aide financière pour le règlement de sa facture d'électricité élevée.

Cette difficulté d'honorer cette dette fait suite à des baisses de salaire liées à la période du confinement du 17 mars au 10 mai 2020 due à la Covid 19.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette aide à la majorité avec 9 voix pour et 1 abstention décide de participer au règlement de la facture à hauteur de 250 €.

2. Délibération - Aide sociale-Participation financière exceptionnelle ; ADMR

Madame la Maire informe qu'un(e) administré(e) résident(e) dans la commune, a exprimé une demande de participation financière pour le règlement de sa facture auprès de l'ADMR.

Cette aide lui est nécessaire pour aller faire ses courses, compte tenu de l'absence de son parent habituel qui la prenait en charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de participer au règlement de la facture à hauteur de 200 € maximum.

3. Délibération - Attribution du marché d'études relatif à la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable

Madame la maire rappelle que suite à la délibération du 29 mai 2020 relative à la décision de réaliser un schéma directeur d'alimentation en eau ainsi que l'approbation de son plan de financement prévisionnel et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au service Gestion de l'Eau du Département de la Drôme un appel d'offre pour un bureau d'étude a été lancé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable à NALDEO pour un montant total de

25 793,75 € HT.

4. Délibération - Attribution du marché d'études relatif à la réalisation du schéma directeur d'assainissement

Madame la maire rappelle que suite à la délibération du 29 mai 2020 relative à la décision de réaliser un schéma directeur d'assainissement ainsi que l'approbation de son plan de financement prévisionnel et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au service Gestion de l'Eau du Département de la Drôme, un appel d'offre pour un bureau d'étude a été lancé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer la réalisation du schéma directeur d'assainissement à NALDEO pour un montant total de 33 870 €HT.

5. Délibération - Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant la délibération n°78/2020 du 15 octobre du conseil communautaire de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, décidant que la CLECT est composée d'un(e) représentant(e) titulaire et suppléant(e) par commune et ce pour la durée du mandat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité :

Membre titulaire de la CLECT pour représenter la commune : Marina BREZZO,

Suppléant : Jacques HOLZ.

6. Délibération - Moratoire sur le déploiement de la 5G

Le conseil municipal décide de demander un moratoire sur le déploiement de la 5 G, et se prononce à l'unanimité :

Pour que le gouvernement instaure un moratoire sur l'implantation des infrastructures de réseau 5G et que la priorité soit donnée à la réduction de la fracture numérique, à travers le développement de la fibre en zone rurale et en finalisant le déploiement de la 4G.

7. Délibération - Mise en place d'un nouveau mode de paiement PAYFIP

Le ministère de l'économie et des finances propose aux collectivités locales un service gratuit de paiement par internet pour les recettes municipales dénommés PAYFIP.

Il est proposé d'adhérer à ce service et d'autoriser la signature de la convention correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 9 voix pour et une abstention,

DECIDE d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFIP,

8. Délibération - Transfert de compétence en matière de documents d'urbanisme à l'intercommunalité

Madame la maire expose que la loi du 24 mars 2014 dite « ALUR » accorde cette compétence de plein droit pour toutes les intercommunalités et prévoit que les communautés de communes et d'agglomération non compétentes au 31 décembre 2020 le deviendront de plein droit au 1er janvier 2021.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité :

REFUSE le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux.

DEMANDE qu'au sein de l'intercommunalité, un travail sur la préparation de la prise de compétence soit mis en place dans les mois à venir avec l'ensemble des communes.

9. **Délibération** - Dissolution du CCAS

Madame la Maire informe que les communes de moins de 1 500 habitants ne sont pas obligé d'avoir un centre communal d'action sociale (CCAS). Les aides sociales seront évaluées par a commission solidarité et le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal : APPROUVE la dissolution du CCAS.

10. **Délibération** - Tarifs municipaux à compter du 1er janvier 2021

Sur proposition de Madame la maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré APPROUVE à l'unanimité les tarifs 2021, basés sur les indices IRL pour les loyers et celui de la consommation pour les autres tarifs.

Retours du maire

Réflexion à avoir sur la consommation d'électricité verte ou autre pour les services communaux.

Restaurant du Furet ; trois candidats :

- 1^{er} : ouvert toute l'année avec livraison point relais, produits locaux, paniers camping.
- 2^{ème} : ouvert l'été et les week-ends (ponts), limite le nombre de couverts, accueil avec exposition céramistes.
- 3^{ème} : un restaurateur de Saône et Loire, qui n'a pas donné suite

Le choix se porte sur le projet n°1

Plan de relance avec la Région, subvention maxi de 50 % à faire rapidement. Devis demandé pour repeindre les façades et boiseries du restaurant ainsi que la porte de la cuisine.

Sébastien Gioliotti annonce que le transport à la demande de la Drôme pour les personnes âgées existe et sur appel les gens peuvent être transportés.

Voir magasins local et bio vrac pour achats mairie avec compte clients.

Plan du village : commission aménagement et tourisme : devis en attente.

Rencontre avec la DDT de Nyons pour les logements communaux à rénover (isolation à revoir). Impossibilité de démolir pour reconstruire. La solution est de revoir la carte communale.

Clôture de la séance du conseil municipal à 21h05.